

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait par vidéoconférence le mardi 6 juillet 2021 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

2021-07-R5844 Ouverture de la séance par vidéoconférence

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire ce mardi 6 juillet à 19 heures par voie vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QUE sont présents à cette vidéoconférence : Le Maire M. Neil Gagnon et les conseillers Messieurs Patrick Feeny, Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, Jean-René Martin et Yvan St-Amour. Chacune de ces personnes se sont identifiées individuellement.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon assiste également à la séance, par voie vidéoconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

Adoptée.

2021-07-R5845 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2021
4. Période de questions

Administration générale Conseil municipal

- 110.1 Inscription congrès – FQM (Maire et Directrice générale)
- 110.2 Solidarité communautés autochtones – Résolution
- 110.3 Liste des immeubles devant être vendus pour non-paiement de taxes
- 110.4 Mandat pour représenter la municipalité lors de la vente pour taxe

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payés, à payer et salaires au 30 juin 2021

Sécurité publique

- 200.1 Avis de motion – Projet de règlement inspections des risques élevés et très élevés
- 200.2 Avis de motion – Projet de règlement révisé animaux S.Q.

Voirie

- 300.1 Paiement facture – Décompte #3 Construction Michel Lacroix
- 300.2 Programme d'aide à la voirie locale – CE – 23 735\$
- 300.3 Programme d'aide à la voirie locale – ES – 24 375\$
- 300.4 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) 75 000\$

Environnement Aménagement et urbanisme Loisirs, Culture et bibliothèque

- 700.1 Fondation le Terrier – facture 60% année 2021
- 700.2 Demande de subvention – Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

Correspondance officielle reçues

- 800.1 MRCVG – Conseil en bref – 15 juin 2021
- 800.2 MRCVG – Entente collecte et traitement matière organique

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2021-07-R5846 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 2 juin 2021

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2021 soit adopté avec l'annulation de la résolution no : 2021-06-R5834 concernant le vote par correspondance.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

La directrice générale informe les membres du conseil concernant une demande par lettre d'un contribuable voulant un droit de passage notarié sur le lot 2 982 796 qui appartient à la municipalité. Une vérification à ce sujet sera effectuée et le sujet sera ramener à l'ordre du jour du mois d'août prochain.

2021-07-R5847 Inscription congrès

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le maire M. Neil Gagnon et la directrice générale Mme Mariette Rochon soient autorisés à participer au congrès de la F.Q.M. qui se tiendra à Québec le 29, 30 septembre et 1^{er} et 2 octobre 2021.

Adoptée.

2021-07-R5848 Découverte d'enfants sur les sites d'anciens pensionnats

CONSIDÉRANT la découverte des restes de milliers enfants sur des sites d'anciens pensionnats autochtone au Canada ;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité d'Egan-Sud joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalité (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes d'enfants sur les sites d'anciens pensionnats autochtone au Canada ;

QUE la municipalité d'Egan-Sud salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec ;

QUE la municipalité d'Egan-Sud exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, à M. Dylan Whiteduck, chef de Kitigan Zibi Anishinabeg de Maniwaki ainsi qu'à la FQM.

Adoptée.

2021-07-R5849 Achat d'un chandail Orange

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à faire l'achat d'un chandail orange pour se rappeler ce système qui a arraché des enfants autochtones de leur famille pour fréquenter les pensionnats au siècle dernier et à qui on a infligés de mauvais traitements qui les a menés à la mort.

Adoptée.

2021-07-R5850 Liste des immeubles devant être vendus pour non paiements de taxes

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 4 novembre 2021 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE :

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée.

2021-07-R5851 Mandat de la secrétaire-trésorière, directrice générale (ventes pour taxes 2021) Pour autoriser la secrétaire-trésorière ou un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU que la municipalité de Egan-Sud peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2021-07-R5850;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE :

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière, directrice générale à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 4 novembre 2021 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée.

2021-07-R5852 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 30-06-2021 au montant de	1 462.96\$
Les dépenses à payer 30-06-2021 au montant	337 239.93\$
Les salaires payés au 30-06-2021 au montant de	6 713.92\$

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Le conseiller M. Jeannot Émond donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-015 concernant la prévention des incendies et risques élevés et très élevés. Un projet de règlement est également déposé.

AVIS DE MOTION

Le conseiller M. Patrick Feeny donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro SQ 2021-005 modifiant le règlement SQ 2017-005 Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans la municipalité d'Egan-Sud. Un projet de règlement est également déposé.

2021-07-R5853 Travaux – Rues Marianne, Labelle, Cécile et Dominique

ATTENDU QUE les travaux de réfection des rues Marianne, Labelle, Cécile et Dominique sont complétés ;

ATTENDU QUE Construction Michel Lacroix inc. A fait parvenir un troisième décompte avec une facture au montant de 298 242.48\$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit

autorisée à faire le deuxième paiement de 298 242.48\$ et que ce montant soit imputé au compte 58 21100 000. (Subvention TECQ)

Il est aussi résolu qu'un montant pour les retenus sur contrat de 70 046.82\$ sera payé lors d'une prochaine séance.

Adoptée.

2021-07-R5854 Camp de jour – Fondation le Terrier

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de payé la première facture du camp le Terrier de Maniwaki, soit 975.36\$ ce qui représente 60% de l'entente pour l'année 2021.

Adoptée.

2021-07-R5855 Présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud autorise la présentation du projet de Jeux pour enfants 0 – 5 ans au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

ATTENDU QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité d'Egan-Sud à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministère;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité désigne Madame Mariette Rochon, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet ci-dessus.

Adoptée.

2021-07-R5856 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20h00.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

